

## **PARTICIPATIONS AUX EPREUVES RALLYES**

### **Hors Territoire Français**

Pour les équipages licenciés à l'ASA ANTIBES JUAN LES PINS, à jour de leur cotisation 2018 à ANTIBES RALLYE ASSOCIATION, choisis par le Comité Directeur de l'association. Nous nous chargerons d'inscrire les bénéficiaires auprès des organisateurs de ces épreuves, en négociant les meilleurs avantages (hébergement, droits d'inscription, frais divers).

Pour chaque rallye, les équipages inscrits par ANTIBES RALLYE ASSOCIATION recevront une attribution de **400 euros**.

Pour pouvoir bénéficier de ces conditions, les équipages devront obligatoirement adresser un dossier au siège de l'ARA. Ce dossier comprendra :

- Noms et Prénoms du pilote et du copilote,
- Numéros de licences
- Marque, type et photo du véhicule
- Nombre et liste des participations à des rallyes étrangers

A l'examen de ces dossiers, le Comité Directeur choisira, sans appel, les équipages pouvant bénéficier de cette aide pour chaque rallye. Les pilotes sélectionnés seront avisés sans délai. Ils devront respecter les conditions suivantes :

a) Etre licencié de l'ASA ANTIBES JUAN LES PINS pour l'année en cours, mentionner en priorité son appartenance à ANTIBES RALLYE ASSOCIATION sur le bulletin d'engagement.

b) Adresser le bulletin d'engagement complet à l'ARA un mois avant le rallye, celle-ci se chargeant de la transmission aux organisateurs.

c) Apposer sur leur véhicule et sur les véhicules d'assistance le bandeau de pare-brise «RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR» et les stickers « ANTIBES RALLYE ASSOCIATION» qui leur seront fournis et la broderie «ARA» sur les combinaisons.

d) Participer impérativement à la séance de photographie qui sera organisée 15 jours au moins avant le départ du rallye.

e) Prendre le départ du rallye.

En cas de non respect de ces conditions les prix et avantages seront annulés.